

Les centres d'examens du permis de conduire

Le département des Vosges compte 91 établissements d'enseignement de la conduite agréés par l'État communément appelés « Auto-écoles ».

Pour le passage de l'examen pratique, chaque auto-école est affectée à l'un des 7 centres d'examen du permis de conduire du département.

Le département est également doté de 2 centres d'examens spécifiques aux permis motocyclettes et poidslourds à Epinal et Saint-Dié-des-Vosges.

Depuis 2014 avec la réforme visant à réduire les délais d'attente à l'examen du permis de conduire, le nombre d'examens pratiques réalisés a augmenté de 7,5 %. En 2017, 11 111 examens pratiques ont été passés dans le département, dont 8 342 pour la catégorie B.

Dans le département, le taux de réussite aux examens pratiques de la catégorie B, au premier passage pour l'ensemble des candidats (apprentissage traditionnel et apprentissage par conduite accompagnée), est de 58,34 % en 2017, contre 57,06 % au niveau national. Le taux de réussite des seuls candidats, ayant choisi l'apprentissage en conduite accompagnée, atteint 73,18 %.

Dans le département, après un échec, en moyenne, les candidats choisissent d'attendre 50 jours avant de se présenter à nouveau à l'examen de la catégorie B.

Depuis 2016, l'examen théorique (« Code de la route ») est organisé par des opérateurs privés agréés par l'État.

Quatre opérateurs sont présents dans le département des Vosges et se répartissent dans 9 villes sur 13 centres d'examens théoriques.

Au premier passage, le taux de réussite, après un apprentissage en conduite accompagnée, atteint 73,18 % alors qu'il n'est que d'environ 52 % en apprentissage traditionnel.



